



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_151_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de cession avec l'association Abracadarotte dans le cadre du Festival Théâtre & mots « Tu peux l'ouvrir »

Considérant l'organisation du Festival Théâtre & mots « Tu peux l'ouvrir » sur la commune de Vif qui se déroulera du 15 au 18 octobre 2025,

Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de cession avec l'association Abracadarotte demeurant 9 impasse des Tisserands 38300 Bourgoin Jallieu, représentée par Mme Carine Zache, pour la prestation du mercredi 15 octobre 2025 à Vif, pour un montant total de 580,00 euros TTC.

De signer le contrat de cession avec l'association Abracadarotte annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.